

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA RD 118 DU PR 5+480 AU PR 5+900
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN
HORS AGGLOMERATION**

A.D. n° 2015-1750

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I [quatrième partie [signalisation de prescription) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011332-0001 du 28 novembre 2011 approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques applicable au site de BUTAGAZ (établissement classé SEVESO) ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer les conditions de sécurité imposées dans le cadre du PPRT sur la RD 118, il convient d'interdire l'arrêt et le stationnement le long de cette voie entre le PR 5+480 et le PR 5+900 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

A R R E T E :

Article 1er : L'arrêt et le stationnement des véhicules de toutes catégories sont interdits le long de la RD 118, entre le PR 5+480 et le PR 5+900, côtés droit et gauche de la chaussée, sur le territoire de la commune de Castelsarrasin.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Subdivision Départementale territorialement compétente.

Article 3 : Toutes dispositions portant sur des règles d'arrêt ou de stationnement prises sur cette section de la RD 118 par des arrêtés antérieurs sont abrogées.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Maire de Castelsarrasin et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à Montauban,
le 15 septembre 2015

Le Président,

*
* * *